

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA SARTHE - ARRONDISSEMENT LE MANS
CANTON DE BONNETABLE
COMMUNE DE LA GUIERCHE (72380)

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES LORS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 SEPTEMBRE 2025 (article L2121-25 du CGCT)

Date de la convocation : 1^{ER} septembre 2025
Date d'affichage de la convocation : 1^{er} septembre 2025
Nombre de conseillers afférents au conseil municipal : 15
Nombre de conseillers de membres en exercice : 15
Nombre de conseillers présents à la séance : 12
Nombre de conseillers absents : 3
Nombre de pouvoir : 2

L'an deux mille vingt-cinq, le 9 septembre, à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Eric BOURGE, Maire de La Guierche.

Présents :

- Monsieur Eric BOURGE, Maire,
- Madame Martine BARRUYER,
- Monsieur Dominique CÔME,
- Madame Régine RONCIERE,
- Monsieur Michel GUY,
- Monsieur Jany PERRIN,
- Madame Françoise ROSALIE
- Madame Véronique DALMONT
- Monsieur Pascal PAINÉAU,
- Madame Véronique BUREL,
- Monsieur Gaëtan GEFROY,
- Madame Emilie MENON,
- Monsieur Julien GERVAIS,
- Monsieur Christophe LHERMIER
- Madame Laure BOURASSEAU.

Absents excusés : Madame Emilie MENON - Messieurs Pascal PAINÉAU - Christophe LHERMIER.

Absent non excusé : NEANT

Pouvoir : Madame Emilie MENON a donné pouvoir à Madame Martine BARRUYER
Monsieur Christophe LHERMIER a donné pouvoir à Monsieur Eric BOURGE

Conviée à la séance : La presse locale.

Secrétaire de séance :

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Gaëtan GEFROY a été désigné secrétaire de séance.



APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 8 JUILLET 2025

Le procès-verbal de la séance de conseil municipal du 8 juillet 2025 a été adopté à l'unanimité.

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES EN COURS DE SEANCE

N° délibération	Intitulé - Objet	Vote – Approbation délibération
➤ N°63-09-2025	Demandes d'Aide Sociale	Adoptée à l'unanimité
➤ N°64-09-2025	Adhésion aux plateformes de téléservices via le Département de la Sarthe – Télétransmission des actes au contrôle de légalité via la plateforme Sarthe-Légalité – Adoption du règlement de mise à disposition de téléservices.	Adoptée à l'unanimité
➤ N°65-09-2025	Avenant à la convention initiale avec la Préfecture de la Sarthe sur l'organisation de la mise en œuvre de la télétransmission.	Adoptée à l'unanimité
➤ N°66-09-2025	Modification simplifiée N°3 du PLU – Modalités de mise à disposition du projet de modification simplifiée du PLU.	Adoptée à l'unanimité
➤ N°67-09-2025	Décisions du Maire dans le cadre de sa délégation	Adoptée à l'unanimité

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Le Maire soussigné certifie que la liste des délibérations de la séance du neuf septembre deux mil vingt-cinq, comprenant les délibérations prises lors de cette séance, a été affichée au panneau d'affichage extérieur de la mairie conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Générale des Collectivités Territoriales et déposé sur le site internet de la commune.

Fait à La Guierche, le 16 septembre 2025

Les présentes délibérations sont consultables en mairie et peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes – 6, Allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX – dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

LE MAIRE,
Éric BOURGE


